



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2015
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 février 2015, à 10 heures

Président par intérim : M. Toyberg-Frandzen (Sous-Secrétaire général a.i. aux affaires politiques)

Président : M. Lasso Mendoza (Équateur)

Sommaire

- Ouverture de la session par le Sous-Secrétaire général
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection du bureau
- Organisation des travaux
- Organisation du séminaire régional pour les Caraïbes de 2015
- Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées dans un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-02270X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10h15.

Ouverture de la session par le Sous- Secrétaire général

1. **Le Président temporaire**, lisant un message du Secrétaire général, déclare que 2015 marque le cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que le milieu de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

2. La volonté politique de toutes les parties concernées détermine toujours le succès des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a pris des mesures importantes pour poursuivre ses travaux sur la décolonisation tout au long de l'année 2014. Pour la première fois depuis 2007, le Comité a initié au mois de mars, une mission de visite sur le territoire non-autonome de la Nouvelle-Calédonie. Les cycles de dialogues initiés en 2013 entre le Bureau du Comité et de chacune des quatre puissances administrantes, ainsi que d'autres parties prenantes, ont été répétés avec succès en 2014. On enregistre un renforcement de la coopération fructueuse entre toutes les parties concernées, en particulier le Comité, les puissances administrantes et les territoires non autonomes. Il exhorte le Comité à mettre cette dynamique à profit pour faire avancer le programme de la décolonisation. Dix-sept territoires non-autonomes à travers le monde demeurent sous la compétence du Comité, et il appelle la communauté internationale à se saisir de la question de l'autonomie et à trouver des moyens et pratiques novateurs pour mettre en œuvre le processus de décolonisation.

3. Les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale doivent guider cet effort. Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 marque également 70 années de promotion de son mandat de décolonisation historique, mais ce processus est toujours en cours. Le Secrétariat maintiendra son appui au Comité dans son œuvre importante.

Adoption de l'ordre du jour

4. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du bureau

5. *M. Lasso Mendoza (Équateur) est élu Président; M. Reyes Rodríguez (Cuba), M. Minah (Sierra Leone)*

et M. Percaya (Indonésie) sont élus Vice-président, et Mr. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.

6. *M. Lasso Mendoza (Équateur) assume la présidence.*

7. **Le Président** déclare que les délégations d'Afrique du Sud, d'Algérie, d'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, du Guatemala, du Kenya, du Liban et du Saint-Siège ont manifesté leur souhait de participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs.

8. En novembre et décembre 2014, le Comité a tenu une autre série de consultations informelles avec trois des puissances administrantes de territoires non autonomes, ainsi que d'autres parties prenantes, en vue d'établir des ponts et d'approfondir le dialogue. La réunion prévue avec les représentants des États-Unis d'Amérique a connu un report pour des raisons de calendrier, mais aura lieu dans un proche avenir. Divers aspects du développement socioéconomique des Tokélaou ont été abordés avec le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'instar de la décision conjointe du report de l'examen de tout acte futur d'autodétermination et de l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie dans le territoire. Le Représentant permanent du Royaume-Uni a réaffirmé la position de son gouvernement sur ses relations avec les territoires qu'elle administre, ainsi que sa position sur le rôle du Comité; le Président a par ailleurs rappelé les résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation et le mandat clair du Comité à cet égard.

9. Le Représentant permanent adjoint de la France a assuré au Comité que son gouvernement a mis en place divers mécanismes pour résoudre les problèmes liés à la liste électorale spéciale en Nouvelle-Calédonie. L'absence de progrès à cet égard et la crise institutionnelle dans le territoire constituent cependant une source de préoccupation. La poursuite du dialogue, suivi de la mise en œuvre de la phase finale de l'Accord de Nouméa, l'établissement d'une liste électorale juste, équitable et transparente, et le développement d'un programme de sensibilisation pour informer les habitants de Nouvelle-Calédonie sur la nature de l'autodétermination sont des éléments clés, comme indiqué dans la résolution 69/102 de l'Assemblée générale, adoptée le 5 décembre 2014. Le processus de décolonisation doit se conformer aux

résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et sa conduite doit se faire au cas par cas et être guidée par les facteurs et les principes définis par l'Assemblée générale. En outre, l'Organisation des Nations Unies doit être informée de tout changement dans le statut constitutionnel d'un territoire non-autonome et doit accorder une attention particulière à la manière dont le droit à l'autodétermination a été atteint et librement exercé. L'Organisation des Nations Unies a toujours cherché à s'assurer que, dans chaque territoire, ce processus reflète l'opinion libre et éclairée de la population, exprimée par des voies démocratiques.

10. Des préparatifs sont en cours pour la réunion annuelle du Bureau avec le Secrétaire général aux fins d'explorer des pistes novatrices d'utilisation de ses bons offices pour aider à réaliser des avancées dans le cadre du programme de décolonisation au cas par cas, conformément à la résolution 69/107 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le séminaire régional pour les Caraïbes de 2015, prévu pour se tenir au Nicaragua, il émet le vœu de voir des niveaux élevés de participation des représentants des territoires, des membres du Comité, des autres États membres et des puissances administrantes.

Organisation des travaux (A/AC.109/2015/L.1 et A/AC.109/2015/L.2)

11. Le Président attire l'attention sur une note du Secrétaire général (A/AC.109/2015/L.1) indiquant les résolutions et décisions pertinentes aux travaux du Comité pour l'année en cours. Le Comité a été également saisi d'une note du Président (A/AC.109/2015/L.2) contenant des suggestions concernant l'organisation des travaux, le programme de travail et le calendrier du Comité. Il considère que le Comité souhaite approuver l'organisation des travaux proposée pour l'année en cours, étant entendu que le calendrier des réunions pourrait faire l'objet de révision par la suite si nécessaire.

12. *Il est ainsi décidé.*

Organisation du séminaire régional pour les Caraïbes de 2015 (A/AC.109/2015/17)

13. **Le Président** rappelle que le Comité a décidé à l'unanimité, par le biais de la procédure de non-objection, d'accepter l'offre généreuse du Nicaragua d'abriter le séminaire régional pour les Caraïbes de

2015. Comme les années précédentes, le Comité planifiera le séminaire de sorte à coïncider avec la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, qui commencera le 25 mai. Il suggère que le séminaire se tienne du 19 au 21 mai 2015.

14. *Il est ainsi décidé.*

15. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) déclare que son pays est fier d'être le premier d'Amérique centrale à accueillir l'un des séminaires régionaux du Comité. Depuis 1979, il a défendu les droits des territoires non-autonomes et des peuples sous occupation militaire et domination coloniale. L'Organisation des Nations Unies a l'obligation d'éliminer complètement le colonialisme. Le séminaire sera l'occasion pour les intervenants de faire entendre leurs voix et examiner leurs situations au cas par cas.

16. Le Président déclare qu'il considère que le Comité souhaite approuver les lignes directrices, les règles de procédure et l'ordre du jour du séminaire (A/AC.109/2015/17).

17. *Il est ainsi décidé.*

18. **Le Président** rappelle que la délégation du Comité au séminaire doit inclure quatre membres représentant chacun des groupes régionaux au sein du comité (États d'Afrique, États d'Asie-Pacifique, États d'Europe orientale et États d'Amérique latine et des Caraïbes). Il demande aux groupes régionaux respectifs de soumettre leurs candidatures pour les membres dès que possible. En outre, il considère que le Comité autorise le Président à finaliser la liste des experts et des représentants d'organisations non gouvernementales invités à ce séminaire.

19. *Il est ainsi décidé.*

Autres questions

20. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) déclare que l'engagement avec les puissances administrantes des territoires non autonomes est crucial pour faire avancer le processus de décolonisation, et il félicite le Président pour sa promotion du dialogue et des consultations. La représentation des puissances administrantes aux réunions du Comité spécial a été portée à la hausse en conséquence.

La séance est levée à 11 heures.